



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le vendredi 5 juin 2026, à 19h05, le Conseil municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie en session ordinaire sous la présidence de Sébastien MOUNIÉ, maire.

Présents : Sébastien MOUNIE, maire, Geneviève ALBOUY, 3^e adjointe au maire, Éric AUTHIÉ, , Pierre-Antoine CLANET, 2^o adjoint au maire, Stéphanie SAINT LEGER, 1^{ère} adjointe au maire, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, et Lionel VERGNENEGRE.

Absents excusés : Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE

Date de la convocation : 30 mai 2026

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine CLANET

Nombre de votants : 11 ; 10 présents, 1 représentée (procuration de Mme FIANCETTE Marion donnée à M. VERGNENEGRE Lionel)

I. Lecture de l'ordre du jour

II. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 30 avril 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

III. Délibérations relatives à l'élection du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

Explication, par le maire, de la notion de grands électeurs : qui sont-ils ? Le village doit élire 1 délégué ainsi que 3 suppléants

Explication de la procédure de vote : le bureau électoral est présidé par le maire. Les 2 plus anciens du Conseil Municipal sont désignés (Denis SALLES et Pascale SOQUET) du CM ainsi que les deux plus jeunes (Julie SALLES et Stéphanie SAINT LEGER) afin de constituer le bureau. Les modalités de scrutin sont rappelées conformément aux textes en vigueur. Une délibération sera rédigée conformément au texte en vigueur. Le vote doit s'effectuer à bulletin secret : bulletin à glisser dans une enveloppe. Le Conseil Municipal procédera à 4 votes ; 1 pour le délégué puis 3 fois pour chaque suppléant. Il sera ensuite procédé au vote. Le procès-verbal du vote sera complété puis envoyé le soir même. Le procès-verbal de l'élection sera affiché à la porte de la mairie.

Il est ensuite procédé au vote de délibérations.

- Vote pour l'élection du délégué aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

9 conseillers sont présents, le pouvoir de Marion FIANCETTE a été confié à un membre du conseil municipal, Lionel VERGNENEGRE

1 seul candidat pour être délégué : M. Sébastien MOUNIÉ. Les résultats sont les suivants : 10 bulletins - Vote pour : 7 -

Vote contre : 0 - Vote abstention : 0 - Vote blanc : 2 - Vote nul : 1



Sébastien MOUNIÉ est déclaré élu délégué.

- Vote pour l'élection des suppléants aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Le Conseil Municipal se livre désormais à l'élection des 3 suppléants. 3 candidats se présentent au poste de suppléant : Mme Stéphanie SAINT LEGER, M. Pierre-Antoine CLANET et M. Denis SALLES

Mme Stéphanie SAINT LEGER : 10 bulletins. Vote pour : 8 - Vote contre : 0 - vote abstention : 0 - Vote nul : 2

M. Pierre-Antoine CLANET : 10 bulletins. Vote pour : 10 - Vote contre : 0 - Vote abstention : 0

M. Denis SALLES : 10 bulletins. Vote pour : 9 - Vote contre : 0 - Vote abstention : 0 - Vote blanc : 1

M. Pierre-Antoine CLANET est élu 1er suppléant, M. Denis SALLES est élu 2^e suppléant et Mme Stéphanie SAINT LEGER 3e suppléante. (voir délibération)

IV. Autres délibérations

Proposition de création d'un réseau social (What'sapp) pour les habitants afin de transmettre les informations en complément des infos publiées sur le site internet de la commune ; en plus de l'affichage, flyers déjà en place. Ce compte serait uniquement informatif, sans ouverture de discussions ou de commentaires. L'adhésion reposerait sur le volontariat. Il aurait pour but de donner des informations sur les actualités, sur les travaux, sur des modifications de circulation, de stationnement, mais aussi en cas d'alertes météo, ou simplement de donner des informations d'intérêt général. Mme Pascale SOQUET soutient l'idée de cette création. Huit conseillers relèvent l'existence de plusieurs réseaux du même type créant ainsi une multiplication de sources d'informations. M. Eric AUTHIE dit que le site Internet de la commune donne déjà les informations essentielles. M. Pierre-Antoine CLANET soutient l'idée de ce groupe à condition de supprimer le compte existant « Montségur ensemble » dont l'existence n'a plus lieu d'être. Le conseil ne parvient pas clairement à se positionner. Il est proposé d'ajourner le vote de la délibération afin de se laisser le temps d'affiner le projet et à chaque conseiller la possibilité de se forger un avis avant un vote.

La délibération est ajournée suite à la discussion du Conseil Municipal.

- **Vote des subventions allouées aux associations :**

Un tableau des subventions perçues par les associations sur les deux dernières années (10 associations) est présenté. Chaque association de Montségur a été jointe par téléphone ou a été rencontrée. Certaines associations ne souhaitent pas demander de subventions pour l'année 2026. Les demandes reçues sont celles des associations suivantes : le Comité des Animations de Montségur, l'ACCA, l'association des commerçants. Les coopératives scolaires de Montferrier et de Villeneuve d'Olmes ne se sont pas manifesté pour le moment. L'année dernière le montant total des subventions s'était élevé à 9000 euros. Cette année le budget prévoit le même montant dans le chapitre dédié. Il a été effectué une présentation des actions menées par chaque association, ainsi que les motifs de leur demande de subventions. Les actions envisagées au titre de l'année 2026 ont été expliquées. Il est proposé de laisser dans la mesure du possible une marge afin de pouvoir répondre à d'éventuelles nouvelles demandes si besoin durant l'année civile.

Première association : L'ACCA demande une subvention de 600 euros.

Il est procédé au vote : Les 2 personnes membre de l'association sont sorties afin de ne pas participer au vote : Denis SALLES & Eric AUTHIÉ.

Vote pour : 8

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

L'augmentation de la subvention de 500 à 600 euros a été adoptée pour l'année 2026. L'association s'engage à ouvrir des chemins, organiser des repas et animations pour les villageois et réguler le gibier.

Deuxième association : L'Association des commerçants. Celle-ci demande une subvention de 400 euros comme l'année passée pour pouvoir financer des travaux d'imprimerie.

Il est procédé au vote : 2 conseillers ne participent pas au vote car adhérents de l'association : Stéphanie SAINT LEGER, Julie SALLES.

Vote pour : 8

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

3° association : Le Comité des Animations de Montségur. Le Comité d'Animation de Montségur demande 5000 euros de subventions pour l'année à venir. Une demande qui s'explique par l'augmentation du coût des groupes de musique pour l'année qui vient qui demandent davantage que les années précédentes.

Il est procédé au vote : 4 conseillers sortent et ne votent pas, car membres de ladite association : Éric AUTHIÉ, Stéphanie SAINT LEGER, Sébastien MOUNIÉ, Pierre-Antoine CLANET.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

A ce jour, au total 6000 euros ont été alloués. La possibilité est laissée aux associations de faire une demande de subvention un peu plus tard dans la limite du budget alloué.

- **Plan de financement et de valorisation du château à date :**

Par courrier de madame la secrétaire générale de la sous-préfecture, le Conseil Municipal est informé de la somme accordée par au titre DETR (327 476 euros) pour l'année 2026. Le financement de la part de la DRAC s'élève à 180 000 euros, celui du Département à 200 000 euros. Le financement de la Région est en cours de négociation. La part restant à la charge de la commune s'élèverait à 35 000 euros (soit 4% de la somme totale) pour 2026, laquelle a engagé une démarche de recherche de donateurs auprès de la Fondation du Patrimoine : la campagne de lancement débutera le vendredi 3 juillet à 18h. Au total, le financement s'élève à 742 476 euros, c'est à dire que 100% du financement prévisionnel est assuré.

Il est procédé au vote sur le financement DETR de la tranche 1 des travaux pour la demande de subvention DETR/DSIL 2026. La sous-préfète a fait part de son souhait de voir également voté la tranche 2 pour la demande DETR de 2027.

Il est procédé au vote de la délibération :

Vote pour : 10 dont 1 par procuration.

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, 9 présents, 1 représentée, 10 votants par 10 voix pour.

- **Nomination d'un référent incendie** à la demande du SDIS dont la fonction est de sensibiliser le conseil municipal, contribuer à la diffusion de la culture de sécurité civile, être l'interlocuteur du SDIS et des services de l'Etat

Un seul candidat s'est présenté en la personne de M. Éric AUTHIÉ.

Il a été procédé au vote :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, 9 présents, 1 représentée, 10 votants par 10 voix pour.

Éric AUTHIÉ est référent incendie de la Commune de Montségur.

V. Questions diverses

- Un recours contre la Commune de Montségur de l'entreprise Métallerie sur mesure a été fait devant le Tribunal administratif de Toulouse (lot 2 des travaux) dans le cadre du marché public sur la cristallisation et valorisation du château de Montségur : l'audience a eu lieu le 5 juin au matin au Tribunal Administratif de Toulouse, représenté par le maire, Sébastien MOUNIÉ, accompagné de Simon PETOT-BOTTIN, architecte du Patrimoine. Chacun a pu s'exprimer dont Simon PETOT-BOTTIN. Une réponse dans les 20 jours du Tribunal Administratif sera apportée.
- Billetterie en ligne sur le site internet de Montségur : le maire se livre à la présentation de la plate-forme « la place de marché ». Il explique que la commission n'est pas au niveau de la prestation mais qu'il s'agit d'un abonnement annuel (120 euros/an), auquel s'ajoutent de petites commissions à chaque passage des cartes bancaires (Payip). Une présentation des collectivités et des sites l'ayant adopté en Ariège est assurée par le maire. Suite à discussion, il est proposé de réserver ce mode de réservation aux visites commentées. Une expérience sur un an est souhaitée si celle-ci est envisageable. Il est aussi demandé d'éclaircir le point sur la lecture du e-billet et les conditions de remboursement en cas d'annulation d'une visite. Une réserve est portée sur la possibilité de donner de l'information sur les commerces du village par les guichetiers.
- Il est ensuite abordé la question de l'hébergement des ouvriers de la première tranche de travaux : les ouvriers demandent à être hébergés. Le Maire indique qu'il serait souhaitable que les ouvriers pour des raisons évidentes de temps de transport puissent loger au cœur du village, ceux-ci venant de Toulouse ou de ses abords. Les membres du Conseil Municipal sont à la recherche d'une solution.
- Relance d'une candidature de secrétaire général de mairie : le candidat précédent renonce au poste pour des raisons médicales. Le maire présente deux autres candidatures qui avaient été déposées lors de la première publication publique de recherche de candidatures. Les deux ont été reçues, une candidate semblerait retenir l'attention. Il a été demandé par Julie SALLES la nécessité de collecter quelques informations complémentaires avant de se positionner.
- Installation de la FAN zone pied de pog pour le Tour de France : le maire explique la demande de participation (redevance) faite auprès des magasins Leclerc pour l'installation de cette fan zone en compensation de la fermeture du site du château ce jour, comme une redevance d'occupation du domaine public, et de stationnement. Le Maire fait état du retour de sa demande qui est de 1000 HT proposé par l'organisateur SPOUTNIK de la FAN ZONE. Le conseil souhaiterait porter cette compensation financière à 2000 HT. Une délibération sera présentée au prochain conseil.
- Suite à de derniers échanges avec les services de la préfecture, il s'agira de mettre en place un barriérage au profit du déplacement des piétons, limitant ainsi l'accès aux campings cars. La FAN ZONE pourrait en être réduite.
- Une demande d'installation de stands au pied de pog pour le Tour de France a été déposée par un agriculteur du village : M. FONTA au travers de la Coordination rurale de l'Ariège. Le maire rappelle l'existence d'un arrêté de 1982 interdisant la vente commerciale et donc la buvette proposée. Après échange, le conseil municipal propose la promulgation d'un arrêté exceptionnel pour autoriser cette demande. Cette demande a été accompagnée d'un courrier de la coordination rurale demandant l'installation de stands pour notamment réaliser des animations à destination des enfants.

- Il a été également rappelé la nécessité de trouver des places de stationnement : le maire indique que l'arrêté exceptionnel pour la vente de la buvette ne pourra s'appliquer à la vente de place de parkings.
- Un bilan est présenté sur La Nuit des musées : 60 personnes ont été présentes dans l'église pour assister au conte et au concert. 35 dans le musée. Un succès pour cette première édition.
- Le 21 juin pour la fête de la Musique, il a été notifié la venue de groupes qui se produiront soit à l'église, soit à l'Ausélou ; ces concerts seront suivis d'un apéritif offert par la mairie. Cet événement est national. L'affiche et ses événements sont référencés sur le site du ministère de la culture.
- Préparation de la haute saison touristique : à partir du comptage effectué au cours de la journée en fonction des horaires d'ouverture, il a été dénombré 25000 visiteurs pour le château, soit 30% d'écart en regard des chiffres de la billetterie. L'élargissement des plages d'ouverture du guichet est à l'étude. Une présentation du graphique horaire du passage des visiteurs sur le pog a été faite. Il est à noter qu'une proportion assez conséquente monte hors créneaux d'ouverture, entraînant la réflexion sur l'élargissement des horaires du guichet.
- Stationnement dans le village : Le maire lit le courrier qu'il envisage d'envoyer aux habitants afin de les informer sur la limitation du stationnement dans le village. L'idée est de ne laisser dans les rues qu'un seul véhicule par foyer pour les personnes ne possédant pas de garage. Il a été envisagé pour cela de réserver le parking P1 aux habitants. Les véhicules supplémentaires devront se garer au P2. Il a été souhaité le retour du panneau sens interdit, à l'année, car de nombreux véhicules de touristes circulent dans le village.
- Il a été abordé le projet de réouverture d'un espace pour les déchets verts.
- M. Lionel VERGNENEGRE a expliqué la demande faite par un habitant de réduire l'intensité de l'Angélus du clocher et même de le changer ; il a été rappelé que cette requête est faite régulièrement à chaque nouvelle municipalité par la même personne. Il n'est pas prévu de le changer. Cette mélodie fait partie de l'histoire du village et du patrimoine. Elle scande les journées de toutes et tous ceux qui sont au village.
- Le maire a reçu et s'est livré à la lecture d'une lettre d'enfants du village à propos du parc à jeux que les enfants souhaiteraient aménager pour des usagers de différents âges. Cette démarche a intéressé le Conseil Municipal et celui-ci voudrait se pencher sur cette question à partir de propositions d'aménagement souhaités par ces jeunes citoyens. La lettre des enfants sera jointe au PV. Cela tombe à point avec la création d'un conseil municipal des enfants comme imaginé dans le programme de l'équipe municipale élue.
- Le maire a ensuite fait un retour sur une réunion avec l'équipe des agents qui lui ont adressé un courrier. Une lecture du courrier a été faite pour recueillir l'avis consultatif du conseil. Aucune discussion n'a porté sur le fond bien que certains conseillers aient été surpris par la démarche.
- Le maire rappelle enfin l'unité que constitue le conseil municipal pour l'ensemble du village que nous représentons et remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur engagement.

Tous les points ayant été abordés, aucune question n'est soulevée.

La séance est terminée à 23h25.

Le secrétaire de séance
Pierre-Antoine CLANET




Le Maire
Sébastien MOUNIÉ